



**HAL**  
open science

## Pour de nouveaux usages des documents patrimoniaux universitaires

Nathalie Joubert

### ► To cite this version:

Nathalie Joubert. Pour de nouveaux usages des documents patrimoniaux universitaires : la médiation documentaire de cartes dormantes. Médiations et hybridations: construction sociale des savoirs et de l'information. Actes du 4 colloque MUSSI, GERiiCO, Jun 2018, Villeneuve d Ascq, France. pp.213-221. hal-03783091

**HAL Id: hal-03783091**

**<https://hal.science/hal-03783091>**

Submitted on 2 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Pour de nouveaux usages des documents patrimoniaux universitaires : la médiation documentaire de cartes dormantes

*Por novos usos dos documentos patrimoniais universitários: a mediação documentária de mapas dormantes*

*For new uses of patrimonial documents of the University: the documentary mediation of the sleepingly maps*

**Nathalie Joubert**

Université Toulouse III, EA 827 – LERASS  
joubert@univ-tlse2.fr

---

## Résumé

Notre étude porte sur la médiation de cartes dormantes recensées dans l'inventaire patrimonial de l'Université de Toulouse en 2015. Les questions que suscite leur traitement nous invitent à présenter la problématique de patrimonialisation en bibliothèque ainsi que des pistes pour favoriser l'accès à leurs valeurs informatives et proposer des réappropriations spécifiques au contexte universitaire.

**Mots-clés :** document cartographique, collection patrimoniale, bibliothèque universitaire, méthode documentographique, médiation documentaire.

---

## Resumo

O estudo centra-se na mediação de mapas *dormantes* (conceito de Jean Meyriat) identificados no inventário patrimonial da Universidade de Toulouse em 2015. As questões levantadas pelo tratamento dos documentos nos convidam a apresentar a problemática da patrimonialização na biblioteca, bem como as formas de promover o acesso aos valores informativos de tais documentos e indicar reapropriações específicas no contexto universitário.

**Palavras-chave:** documento cartográfico, coleção patrimoniais, biblioteca universitária, método documentográfico, mediação documentária.

---

## Abstract

Our study focuses on the mediation of sleeping maps registered in the patrimonial inventory of the University of Toulouse in 2015. The questions raised by their treatment invite us to present the problematic of patrimonialization in the library as well as ways to promote access to their informative values and propose re-appropriations specific to the university context.

**Keywords:** cartographic document, patrimonial collection, university library, documentographic method, documentary mediation.

---

Pour citer cet article :

Joubert, Nathalie (2018). « Pour de nouveaux usages des documents patrimoniaux universitaires : la médiation documentaire de cartes dormantes ». In Chaudiron S., Tardy C., Jacquemin B. (dir.). *Médiations des savoirs : la mémoire dans la construction documentaire. Actes du 4<sup>e</sup> colloque scientifique international du Réseau MUSSI. Mediação dos saberes : a memória no contexto da construção documentária. Anais do 4<sup>o</sup> colóquio científico internacional da Rede MUSSI*, Villeneuve d'Ascq : Université de Lille, p. 213–221.

## Introduction

Depuis un peu plus de 20 ans, les reconfigurations des bibliothèques des universités révèlent des documents qui ne sont plus utilisés pour lesquels se posent les questions de conservation, de traitement et de valorisation. Antérieurs et postérieurs à 1811, date charnière pour qualifier un fonds ancien, ils sont l'héritage des bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Parallèlement, la notion de patrimoine culturel s'est généralisée. Conscientes de leur histoire, les Universités s'inscrivent dans un processus d'attribution du statut de patrimoine à des objets et documents pour préserver et valoriser la mémoire de l'enseignement et de la recherche. La notion a également gagné le monde des bibliothèques. Le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) tentent de répondre à la demande du public « tant pour les collections patrimoniales elles-mêmes que pour leur présentation numérique ou même pour leur valeur mémorielle » (Richard, 2010). Comme les territoriales, les bibliothèques d'Etat sont concernées, une partie de leurs collections étant patrimoniales (Cavalier et Poulain, 2015). A ce titre, dans l'état des lieux de l'Université de Toulouse de 2015, celles des bibliothèques universitaires sont référencées. La notion questionne ainsi les bibliothécaires dans leurs pratiques, notamment pour déterminer la patrimonialité des fonds postérieurs à 1811, mais aussi sur « la fonction de mémoire des bibliothèques » (Richard, 2010).

Après la reconnaissance d'une valeur donnée par un collectif, il faut passer à celle de production de savoir. Quels dispositifs de médiation documentaire peut-on inventer au sein des bibliothèques des universités ? Quels usages les bibliothécaires peuvent-ils imaginer, suite à un processus de patrimonialisation, envisagé non pas comme la justification de la conservation mais comme un signe d'une appropriation spécifique au contexte universitaire ? Notre étude porte sur la médiation d'une des rares collections en sciences humaines recensées dans l'inventaire toulousain de 2015, celle des cartes, pour la plupart du xx<sup>e</sup> siècle, situées dans l'une des bibliothèques de l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2J), dans un état « dormant » (Meyriat, 1983). Dans la continuité de notre doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, nous proposons ici des réflexions sur les re-exploitations des nombreuses valeurs informatives du document carte, basées sur une méthode d'enquête « documentographique » (Joubert, 2015), et des pistes pour des dispositifs favorisant l'accès à ces informations. Nous commencerons par des rappels historiques et conceptuels autour des questions de patrimoine dans les contextes qui sont les nôtres. Nous présenterons ensuite la situation du fonds cartographique présent à l'UT2J avant de nous concentrer sur des applications de la méthode documentographique sur un échantillon de cartes.

## 1 Patrimoine culturel, patrimonialité en bibliothèque, patrimonialisation dans les universités

La notion de patrimoine se situe au croisement de plusieurs histoires, de la reconnaissance de valeurs, sacrée, historique, artistique, symbolique, de l'extension continue de son périmètre, des politiques publiques culturelles, de la sauvegarde du patrimoine des bibliothèques en France et de « la démocratisation de l'intérêt pour ce sujet » (Le Hégarat, 2015). Les citoyens revendiquent en effet depuis les années 80 « une capacité à exprimer un avis et à formuler des choix en matière de patrimoine » (Le Hégarat, 2015), probablement parce que la notion incarne la « relation des hommes du présent à ceux du passé » (Davallon, 2014) et avec les générations futures, en tant qu'ensemble dont on hérite et que l'on transmet.

À partir du « patrimonium », biens attachés au père en droit romain, des juristes posent au xix<sup>e</sup> siècle l'acception juridique de patrimoine : c'est « l'ensemble des biens d'une personne, envisagé comme formant une universalité de droit » (Aubry et Rau, 1873). L'histoire de l'usage du terme montre cependant une mutation : naissance du concept de patrimoine national à partir de 1789,

extension extra-juridique dès 1930, apparition du « patrimoine culturel » matériel, immatériel et naturel instauré mondial en 1972 par l'Unesco. Cette évolution confirme son universalité même si elle « en rend les limites d'appréhension difficiles à cerner » (Desvallées, 1994), chacun pouvant revendiquer sa partie immatérielle (Melot, 2010). Elle ouvre le domaine de protection à tout ce qui peut avoir un intérêt, là où les professionnels le limitaient à des catégories jugées nobles et donc anciennes, et encourage « le passage du concept de possession physique à celui d'appropriation morale » (Desvallées, 1994). En découle la patrimonialisation, « processus par lequel un collectif reconnaît le statut de patrimoine à des objets matériels ou immatériels » (Davallon, 2014), rendant possible la construction de nouveaux liens entre le présent et le passé et de nouveaux usages pour des objets reconnus comme devant être gardés et transmis. Ainsi, « la filiation culturelle vient se substituer à la filiation biologique ou sociétale stricte » (Davallon, 2000).

Une politique culturelle se développe en France à partir de la Révolution avec les bibliothèques municipales (BM) et les musées, mais ce n'est qu'en 1959 qu'un ministère des Affaires culturelles est créé. Après l'ère de la démocratisation de la culture savante qui permet l'inventaire et la préservation de bâtiments, monuments et collections jugés de premier plan, une orientation pluraliste se concrétise à partir des années 1980-90. Suite au transfert de compétences dans ce domaine, la « gouvernance culturelle territoriale » (Saez, 2004) va générer des projets locaux de sauvegarde et de valorisation patrimoniales (Fondu et Vermerie, 2015).

Les relations entre bibliothèques et patrimoine ne sont pas évidentes. Si les métiers de la culture et du patrimoine forment un ensemble, les cadres d'emplois sont différents. Est-ce parce que les politiques d'Etat se développent de manière plus significative pour le patrimoine monumental que pour celui des bibliothèques? Ou bien parce que « le patrimoine des bibliothèques n'est pas une tradition professionnelle » (Huchet, 2012)? C'est la question de la priorité donnée aux collections patrimoniales dans les bibliothèques qui est en jeu. Dans les BM, elles ont représenté un héritage longtemps subi (Tesnière, 2006). Constitués après confiscations et méconnus, les fonds anciens ont fini par être oubliés sur les rayonnages. Dans les universités, leur histoire est complexe en raison de la diversité des unités dépositaires, bibliothèques universitaires (BU), de proximité, de recherche. Dans les années 70, les BU ne répondant plus aux besoins de l'enseignement et de la recherche, les bibliothèques disciplinaires se développent sous l'autorité des enseignants-chercheurs. La réforme de 1985 structure cette situation mais les fonds à usage pédagogique et à caractère scientifique ont été néanmoins constitués par accumulation sans cadre précis, les moins consultés étant relégués en magasin et oubliés comme les fonds anciens des BM.

Le rapport Desgraves de 1982 marque un tournant dans ce cheminement vers la réappropriation des collections patrimoniales. Le sujet est la valorisation du patrimoine des bibliothèques publiques, nationale, municipales, universitaires (Desgraves, 1982), porté par l'idée qu'elles « peuvent détenir des documents uniques » (Gautier-Gentès, 2009). Il ne s'agit plus seulement du patrimoine écrit ancien. Peuvent être considérés comme patrimoniaux les documents sur de multiples supports et contemporains. Cependant, à la suite de ce rapport, alors que la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) poursuit les financements pour les fonds patrimoniaux des BM, dans les BU, la priorité est donnée à la modernisation. Aucune cellule patrimoniale n'est créée malgré les recommandations en 1990 de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) (Pallier et Laissus, 1990), un choix justifié par les difficultés pointées par les rapports des années 1980. Les moyens sont réévalués notamment pour les dépenses documentaires à partir de 1989 (Carbone, 1992), mais la question patrimoniale n'est pas au programme.

Sont donc patrimoniaux par définition les fonds anciens, depuis 2010 les ouvrages du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles (Mouren, 2007) ainsi que des documents singuliers, dont les cartes en tant que documents iconographiques. Lorsqu'un bibliothécaire reconnaît la patrimonialité d'un document en dehors de cette définition, il se situe donc dans un processus de patrimonialisation. G. Cohen, chargé de mission auprès de la DLL, évoque ce processus, introduisant une différence entre la patrimonialisation fondée sur la période chronologique ou le type de document et celle fondée sur

la décision (2007), pour laquelle il propose la formation d'instances collectives, idée reprise par H. Richard dans son rapport (2010).

Quant au concept de patrimoine dans les Universités, il y a convergence, en France et en Europe, depuis dix ans, entre la préoccupation patrimoniale des scientifiques, une attention prépondérante des professionnels du patrimoine et des musées à l'échelle locale mais aussi régionale, et une reconnaissance des institutions de tutelle (Maison-Soulard et Soubiran, 2010; Soubiran *et al.*, 2009; Boudia, 2007). Elle se traduit par des partenariats, comme celui entre Toulouse 3 et le muséum, la création de structures dédiées au sein des Universités telle que la Direction « Culture Scientifique et Patrimoine Historique » de Montpellier, des missions nationales comme celle de sauvegarde et de valorisation « Patrimoine scientifique et technique contemporain » confiée au Musée des arts et métiers par le MESR. Mais toutes les Universités ne disposent pas d'un service pour les questions patrimoniales. Mener un projet pérenne pour ces collections est donc complexe, les bibliothécaires comme les chercheurs devant donner une légitimité, un sens, pour l'inscrire au projet global de l'établissement (Maison-Soulard et Soubiran, 2010). L'Université de Toulouse a reconnu la valeur patrimoniale à des collections par un inventaire réalisé auprès des établissements membres (Mazens et Jolivet, 2015), publication qui permet de constater leur variété et les services dépositaires et de mettre en œuvre des exploitations légitimées par une patrimonialisation officielle. C'est dans ce contexte que se situe notre étude.

## 2 Les documents cartographiques dormants à l'UT2J : histoire, contexte et méthode documentographique

Dès la création de l'Institut de géographie à Toulouse par D. Faucher (1882-1970) en 1926, les moyens pour la recherche et l'enseignement dans la discipline sont mis en œuvre notamment une bibliothèque composée de dons de D. Faucher (cartes et documentation liée à la Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest). Ce dernier défend la spécificité des études en géographie : pour financer les sorties sur le terrain et l'achat de cartes et de photographies aériennes, il obtient de l'administration centrale des moyens par étudiants plus importants que dans les autres disciplines. Le fonds cartographique se constitue peu à peu, à partir de dons d'enseignants et d'étudiants et d'acquisitions nécessaires pour les enseignements, et se compose de cartes topographiques de la France à différentes dates et échelles réalisées par l'Institut Géographique National (IGN), de cartes spécialisées (de la végétation, pédologiques, géologiques, marines, de la population, etc.) couvrant une partie du territoire français et du reste du monde, et de photographies aériennes. De nombreux titres sont en plusieurs exemplaires, ce qui confirme la finalité pédagogique de la cartothèque du Département. Ces documents rejoignent en 2015 le Centre de Ressources Olympe de Gouges (CROG).

Quatre-vingt-dix ans plus tard, il est difficile d'établir leur nombre exact, la grande majorité n'ayant pas fait l'objet d'un inventaire précis et d'un signalement dans un catalogue. 14 000 exemplaires (2 000 titres) ont été catalogués, mais il en reste peut-être autour de 50 000 à traiter. L'histoire de ce fonds est liée à l'histoire scientifique et pédagogique du Département de géographie et de ses laboratoires de recherche. Pour cette raison, elle est unique même si l'histoire des cartothèques universitaires comporte des similitudes. Peu d'entre elles sont importantes en France, en dehors de l'IGN et du département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France avec environ un million de cartes chacun. Les autres sont loin derrière avec moins de 100 000 cartes. Mais les chiffres sont imprécis, le traitement de ces collections n'étant pas prioritaire. Ainsi, d'un côté, elles représentent, parmi les collections patrimoniales en tant que documents iconographiques, celles qui « font l'originalité, la diversité et la notoriété des bibliothèques françaises » (Coste, 2007), et de l'autre, la place qui leur est réservée en termes de temps, d'espace, d'argent, « se limite le plus souvent à la portion congrue » (Coste, 2007).

L'inventaire patrimonial de l'Université de Toulouse, envisagé comme un « outil de prise de conscience et de promotion à destination des instances dirigeantes », s'est appuyé sur « la perception empirique que chaque établissement [...] détient un patrimoine historique, scientifique, architectural et artistique méconnu ou peu exploité » (Jolivet et Mazens, 2016) et sur l'identification de personnes connaissant des ensembles patrimoniaux ou patrimonialisables. C'est ainsi que le fonds cartographique de l'UT2J a été recensé. Le patrimoine d'une université relève de plusieurs domaines, scientifique, archivistique, immobilier, et pédagogique comme pour les cartes conservées au CROG. Les dépositaires de ces patrimoines pouvant être des bibliothèques ou des laboratoires de recherche, en découlent des perceptions différentes de la patrimonialité. Ainsi, malgré la reconnaissance du patrimoine universitaire par les tutelles et les professionnels du domaine (Maday et Méchine, 2011; Soubiran *et al.*, 2009; Néouze, 2008), il reste encore du chemin à faire pour que l'ensemble des acteurs prennent conscience de la mémoire de leur établissement et œuvrent pour la valorisation de ses spécificités.

La patrimonialisation ne résout pas la latence des documents, mais elle légitime un nouveau contexte de lectures pour créer du lien avec des objets oubliés et favoriser la mobilisation de documents pour de nouveaux usages, pédagogiques, scientifiques ou culturels. Ainsi, ce qui commence à se produire pour les documents patrimoniaux universitaires, « c'est la variabilité des interprétations et des utilisations [...] avec, en même temps, une tendance de fond visant à (re)démontrer la pertinence des objets pour les activités universitaires » (Maison-Soulard et Soubiran, 2010). Nous souhaitons donner « une nouvelle vie et une nouvelle valeur » (Abreu, 2015) aux cartes conservées au CROG « en attente de questionnements » (Couzinet, 2004), en appliquant la méthode documentographique élaborée dans le cadre de notre doctorat (Joubert, 2015). La carte nous paraît en effet un terrain propice pour l'expérimentation de dispositifs de médiations documentaires. Ses qualités info communicationnelles, liées à l'efficacité du langage graphique utilisé par les cartographes, favorisent en effet des usages même dans des domaines éloignés de l'intention de l'auteur du document.

J. Meyriat définit la « documentographie » comme l'étude énumérative, descriptive et classificatrice de toutes sortes de documents visant à leur exploitation informative (1981b). Pour lui, si les caractéristiques visibles doivent être observées, il faut aller au-delà des mots et des symboles pour repérer les éléments significatifs (sources, sujet traité, contexte intellectuel), pour voir ce qui est explicite et ce qui est présupposé. Par ailleurs, la volonté d'un récepteur d'obtenir une information peut « modifier dans le temps la fonction informative d'un même objet » (Meyriat, 1981a). Afin de poser des questions nouvelles, « avec l'espoir d'obtenir en réponse des informations nouvelles » (Meyriat, 1978), nous avons élaboré une méthode déclinable en sous-enquêtes afin d'explorer l'auteur, l'éditeur, le contexte de fabrication, la méthode cartographique employée... L'objectif est de mettre en œuvre des dispositifs de médiation pour favoriser l'accès aux valeurs informatives scientifiques, historiques, artistiques, esthétiques, sociologiques, économiques, politiques du document carte et d'aider les usagers à se les approprier.

### **3 L'exploitation des valeurs informatives des cartes pour des dispositifs de médiation documentaire**

Pour notre thèse de doctorat, nous avons appliqué la méthode documentographique à des cartes de l'Afrique Occidentale Française (A-OF). Pour compléter ces travaux, nous avons ici choisi un corpus de 40 cartes du même territoire, des années 1930 à 1960. L'A-OF est composée des colonies de la Côte-d'Ivoire (1893-1960), de la Guinée (1891-1958), du Sénégal (1854-1960) et du Soudan français (1890-1960) devenu le Mali, puis le Dahomey (1886-1960) devenu le Bénin, le Togo (1919-1960), le Niger (1922-1960), la Mauritanie (1920-1960), la Haute-Volta (1919-1960) devenue le Burkina Faso. La collection des cartes couvrant ce territoire n'est pas complète au CROG. Seules les cartes des régions suivantes sont stockées, Sénégal, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Togo, Mali, Niger et Guinée,

à deux échelles différentes, 1/200 000<sup>e</sup> et 1/50 000<sup>e</sup>. Quelles exploitations pouvons-nous envisager à partir de l'interrogation de ce corpus et quelles sont les médiations correspondantes ?

Il est possible de retracer l'histoire de l'enseignement et de la recherche du Département de géographie de l'UT2J, plus particulièrement autour de l'aire culturelle « Afrique » qui est toujours au programme. Des enseignants s'y sont en effet intéressés et s'y intéressent encore jusqu'à l'enseigner à travers ces cartes, privilégiant certains territoires, probablement en lien avec leurs recherches. Le nombre d'exemplaires pour les cartes de Lomé au Togo, Tombouctou Ouest au Mali, Siéroumba et Conakry en Guinée, respectivement 14, 29, 15 et 18, est ainsi significatif des priorités des enseignants. La question de la toponymie et de la transcription des noms de lieux est également intéressante. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une fiche thématique de l'IGN (2004). Certaines cartes portent en effet la mention « Convention phonique » proposée par la Commission de toponymie des territoires d'Outre-Mer de l'IGN. Les représentations, notamment de la flore, peuvent également être questionnées. Des arbres aussi variés que les baobabs, les cotonniers, les palétuviers ou les hévéas, ont ainsi chacun leur symbole. Ces cartes sont aussi des illustrations du découpage du territoire colonial en unités administratives, cercles, subdivisions et cantons. Mener une enquête sur les auteurs serait une autre possibilité mais la tâche s'avère difficile, les documents ne comportant pas de noms. Enfin, une autre re-exploitation concerne l'histoire de la cartographie de l'A-OF à laquelle est liée celle de l'IGN. Nous proposons de détailler cette dernière piste.

Les unités géographiques militaires créées en 1688 deviennent un siècle plus tard le Service Géographique de l'Armée (SGA), articulé en plusieurs sections : géodésie, levés de précision, topographique, construction des plans en relief, dépôt des instruments de précision. Ses missions sont étendues à la cartographie des possessions françaises en Afrique du Nord, en A-OF, au Proche-Orient, en Indochine afin d'aider les services géographiques du ministère des Colonies. L'IGN remplace le SGA en juin 1940. Rattaché à la fin de la guerre au ministère des Travaux publics, il poursuit la cartographie des territoires coloniaux. Pour coordonner ces travaux, le ministre des Colonies Paul Giacobbi (1896-1951) crée en 1945 une Inspection des services géographiques coloniaux.

En 1931, à l'occasion de l'exposition coloniale internationale de Vincennes, le lieutenant E.-G. de Martonne (1879-1952), directeur des services géographiques dans les colonies, présente l'état d'avancement de la cartographie du domaine colonial. Dans les *Annales de géographie*, il évoque l'immensité du territoire et la diversité des populations et propose une typologie des cartes (1931) : celles d'exploration réalisées par des découvreurs, plus particulièrement les missionnaires, celles de reconnaissances établies par le service topographique de l'État et les cartes régulières et semi-régulières dressées par les services géographiques spécialisés. Les cartes de notre corpus rentrent dans cette catégorie.

Pour les réaliser, les services géographiques coloniaux s'appuient sur des fiches établies pour chaque village, comportant les informations utiles pour le « remplissage topographique » (de Martonne, 1935) notamment les toponymes. Ces collectes sur le terrain, tout en fournissant aux cartographes de la matière, permettent de localiser les populations à des fins de contrôle et d'encadrement, et de repérer les zones exploitables (de Suremain, 1999). B. Marty, ancien directeur de l'IGN, précise qu'en 1945, la cartographie de l'A-OF correspond à 12% du territoire, alors que le reste dispose de cartes de reconnaissance (2004). Une aide financière du Fonds d'Investissement et de Développement Économique et Social permet de réaliser la couverture à 90% entre 1945 et 1960 grâce à des photographies aériennes prises avec des bombardiers acquis par l'IGN. Sont réalisées des cartes au 1/200 000<sup>e</sup> et 1/50 000<sup>e</sup>, cette échelle étant réservée aux régions à forte densité de population ou avec un potentiel économique, ce qui pour l'A-OF représente 184 feuilles (Marty, 2004). Comme le souligne l'historienne M.-A. de Suremain, « cette cartographie reste essentiellement topographique et administrative, politique aussi, participant de la prise de possession symbolique de ces territoires » (2008).

Ces pistes d'exploitations ont pour objectif de favoriser l'appropriation des valeurs archivistiques, historiques et scientifiques du corpus étudié, qui peut donner lieu à de nouvelles perspectives de

médiation sous la forme d'expositions, de panneaux détaillés dans la cartothèque, d'inventaires documentés ou de fiches descriptives sur un catalogue ou un site Web. Des appropriations spécifiques au contexte universitaire peuvent être imaginées telles que la production de publications ou l'utilisation à visée pédagogique dans le cadre de la formation à la recherche documentaire, ces enquêtes constituant des exemples démonstratifs de recherches et de mises en relation avec des publications (articles, thèses, ouvrages, cartes) accessibles sur différents portails, et dans des bibliothèques et centres d'archives. Plus globalement, les cartothèques universitaires en tant que telles sont un sujet intéressant. J.-L. Arnaud, responsable de CartoMundi, catalogue de cartes en ligne interrogeable à partir d'un planisphère interactif, montrent à travers deux articles récents qu'il y a des sujets exploitables en abordant les questions cartothéconomiques du catalogage des cartes (2014) et de la définition des séries cartographiques (2015).

Nous n'avons pas encore pu concrètement mettre en œuvre des dispositifs de médiation découlant de notre méthode. D'une part parce que la question de patrimoine ne fait pas partie du champ professionnel classique des bibliothécaires et d'autre part, parce qu'il manque à l'UT2J une cellule patrimoniale chargée de valoriser ces collections oubliées. Les nouveaux usages des cartes de l'UT2J que nous souhaitons développer doivent leur donner « une place moins périphérique » (Soubiran *et al.*, 2009). Mais ils sont surtout des champs d'explorations qui peuvent être réinvestis du côté de l'enseignement et de la recherche et des occasions de soutenir une politique culturelle et patrimoniale « pour développer ou renforcer l'ouverture de l'université sur la Cité » (Soubiran *et al.*, 2009). Ce sont ces dimensions multiples qui caractérisent la patrimonialisation d'objets et de documents dans les universités.

## 4 Conclusion

Ayant perdu leur usage pédagogique, probablement suite à des changements dans les enseignements, les cartes conservées au CROG sont tombées dans une « dormance documentaire » (Couzinet, 2015), par analogie entre une plante qui arrête son développement et « l'état des documents intentionnels créés pour informer mais qui ne révèlent leur intérêt que s'ils sont interrogés comme l'a souligné Jean Meyriat » (Couzinet, 2015). Un document ne devient pas inutile parce qu'il n'est plus utilisé dans la mesure où il conserve ses valeurs informatives. Cependant, tant qu'elles ne sont pas convoquées par un récepteur, elles sont en sommeil. En menant des recherches sur les utilisations à inventer et à susciter, à travers de nouveaux contextes de réception, nous souhaitons montrer qu'il est possible de fabriquer de nouveaux documents à chaque interrogation. Non seulement les qualités informatives du document carte s'y prête, mais le contexte universitaire également. C'est un terrain d'expérimentation favorable pour des médiations documentaires dont l'objectif est de révéler le contenu informationnel de chaque objet interrogé. Le bibliothécaire ne peut pas déterminer seul le statut de patrimoine à des documents en dehors de la définition prévue dans son domaine, tout particulièrement lorsque c'est le contenu du document qui est le critère de patrimonialisation. Mais il peut s'appuyer sur les documents patrimoniaux universitaires pour contribuer à la valorisation de la mémoire culturelle, scientifique et technique de l'établissement à travers des appropriations documentaires spécifiques au contexte universitaire. Pour cela, il est nécessaire de réfléchir à la place de la documentation dans l'enseignement et la recherche en considérant que les bibliothèques universitaires n'ont pas seulement une fonction d'étude.

## Références

- Abreu R. (2015). « Patrimonialisation des différences et nouveaux sujets de droit collectif au Brésil ». In Tardy C., Dodebei V. (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, p. 69-98.



- Arnaud J.-L. (2015). « Éléments pour une définition des séries cartographiques ». In *Documentation et Bibliothèques*, vol. 61, n° 4, p. 148-158.
- Arnaud J.-L. (2014). « Cataloguer, rechercher des cartes. Le référencement géographique en question ». In *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 51, n° 3, p. 68-79.
- Aubry C., Rau C. (1873). *Cours de droit civil français. Tome VI*, Paris, Librairie générale de jurisprudence.
- Boudia S. (2007). « Patrimoine et collections scientifiques des universités ». In *U-culture*, vol. 2, p. 30-35.
- Carbone P. (1992). « Les Bibliothèques universitaires dix ans après le rapport Vandevoorde ». In *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 37, n° 4, p. 46-58.
- Cavalier F., Poulain M. (dir.) (2015). *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*, Paris, Cercle de la Librairie.
- Cohen G. (2007). « Analyse et propositions ». In Ministère de la culture, Direction du Livre, *Plan d'action pour le patrimoine écrit et graphique. Synthèse nationale des enquêtes régionales*, p. 6-18
- Coste H. (2007). « La place des cartes et plans en bibliothèque ». In *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 52, n° 4, p. 36-43.
- Couzinet V. (2015). « A documentologic approach of Herbarium : documentary anabiosis and philogenic classification ». In *Proceedings from the Annual Meeting of the Document Academy* [en ligne], Vol. 2, n° 1, article 16. Disponible sur <http://ideaexchange.uakron.edu/docam/vol2/iss1/16> (page consultée le 11 juillet 2018).
- Couzinet V. (2004). « Le document : leçon d'histoire, leçon de méthode ». In *Communication et langages*, vol. 140, p. 19-29.
- Davallon J. (2014). « À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». In *Patrimonialização e sustentabilidade do património : reflexão e prospectiva*, Lisboa, 27-29 novembre, p. 1-29.
- Davallon J. (2000). « Le patrimoine : une « filiation inversée » ? ». In *Espaces Temps, les Cahiers*, vol. 74-75, p. 6-16.
- de Martonne E.-G. (1935). *La cartographie coloniale*, Paris, Editions Larose.
- de Martonne E.-G. (1931). « La cartographie à l'exposition coloniale de Vincennes ». In *Annales de Géographie*, vol. 40, n° 227, p. 449-478.
- Desgraves L. (1982). *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du Livre et de la lecture*, Paris, Ministère de la Culture.
- de Suremain M.-A. (2008). « Les cartes ethno-démographiques de l'Afrique occidentale : enjeux d'une construction 1952-1963 ». In *M@ppemonde* [en ligne], vol. 92. Disponible sur <https://mappemonde-archivage.mgm.fr/num20/articles/art08404.html> (page consultée le 11 juillet 2018).
- de Suremain M.-A. (1999). « Cartographie coloniale et encadrement des populations en Afrique coloniale française, dans la première moitié du XXe siècle ». In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 86, n° 324-325, p. 29-64.
- Desvallées A. (1994). « Termes muséologiques de base ». In *Publics et Musées*, vol. 7, p. 134-158.
- Fondu Q., Vermerie M. (2015). « Les politiques culturelles : évolution et enjeux actuels ». In *Informations sociales*, vol. 190, n° 4, p. 57-63.
- Gautier-Gentès J.-L. (2009). « Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture. Une conséquence, une cause, un point de repère ». In *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], vol. 24, n° 3, p. 27. Disponible sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010> (page consulté le 11 juillet 2018).
- Huchet B. (2012). « Patrimoine et politique documentaire : la bibliothèque dans son entier ». In Coq D. (dir.), *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, p. 26-36.

- IGN (2004). *La science des noms géographiques* [en ligne]. Disponible sur [http://www.ign.fr/sites/all/files/science\\_noms\\_geographiques.pdf](http://www.ign.fr/sites/all/files/science_noms_geographiques.pdf) (page consultée le 10 mai 2018).
- Jolivet A.-C., Mazens M.-C. (2016). « Le patrimoine universitaire toulousain passé au crible ». In *La Lettre de l'OCIM* [en ligne], vol. 167, p. 17-22. Disponible sur <http://journals.openedition.org/ocim/1694> (page consultée le 11 juillet 2018). DOI : 10.4000/ocim.1694.
- Joubert N. (2015). *La fabrique du document carte : vers une méthode d'analyse d'une représentation de territoires*. Thèse de doctorat, Université de Toulouse.
- Le Hégarat T. (2015). *Un historique de la notion de patrimoine* [en ligne]. Document de travail. Disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019/document> (page consultée le 26 avril 2018).
- Maday C., Méchine S. (2011). « Le patrimoine écrit des universités : les débuts d'une reconnaissance ». In *In Situ* [en ligne], vol. 17. Disponible sur <http://journals.openedition.org/insitu/5504> (page consultée le 11 juillet 2018). DOI : 10.4000/insitu.5504.
- Maison-Soulard L., Soubiran S. (2010). « Musées et collections universitaires : nouveaux enjeux, nouvel élan ? ». In *La Lettre de l'OCIM*, vol. 129, p. 5-6.
- Marty B. (2004). « L'œuvre de l'Institut géographique national en Afrique noire pendant la période coloniale ». In *Le monde des cartes*, vol. 180, p. 117-125.
- Mazens M.-C., Jolivet A. C. (dir.) (2015). *Patrimoines scientifiques. Étude et recueil de l'héritage culturel des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche membres de l'Université Fédérale de Toulouse*, Toulouse, Université Fédérale.
- Melot M. (2010). « Le patrimoine illimité ». In *Médium*, vol. 24-25, n° 3, p. 277-288.
- Meyriat J. (1978). « De l'écrit à l'information : la notion de document et la méthodologie de l'analyse de document ». In *Inforcom*, vol. 78, p. 23-32.
- Meyriat J. (1981a). « Document, documentation, documentologie. L'écrit et le document ». In *Schéma et schématisation*, vol. 14, p. 51-63.
- Meyriat J. (1981b). « L'informatologie, science sœur de la bibliologie ». In *Schéma et schématisation*, vol. 15, p. 9-19.
- Meyriat J. (1983). « De la science de l'information aux métiers de l'information. In *Schéma et Schématisation*, vol. 19, p. 65-74.
- Mouren R. (dir.) (2007). *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris, Cercle de la librairie.
- Néouze V. (2008). « Enquête sur le patrimoine des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». In *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], vol. 53, n° 6, p. 16. Disponible sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0016-003> (page consultée le 11 juillet 2018).
- Pallier D., Laissus Y. (1990). *Actions en faveur du patrimoine (bibliothèques universitaires et de grands établissements)*, Paris, Inspection Générale des Bibliothèques.
- Richard H. (2010). *La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques*, Paris, Inspection générale des bibliothèques, Rapport n° 2010-016.
- Saez G. (2004). « Gouvernance culturelle territoriale : les acteurs ». In Saez G., *Institutions et vie culturelles*, Paris, La Documentation Française, p.39-43.
- Soubiran S., Lourenço M. C., Wittje R., Talas S., Bremer T. (2009). « Initiatives européennes et patrimoine universitaire ». In *La Lettre de l'OCIM*, vol. 123, p. 5-14.
- Tesnière V. (2006). « Patrimoine et bibliothèques en France depuis 1945 ». In *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 51, n° 5, p. 72-80.